

## NOS PARTENAIRES

- **CARSAT**

Tél : 36 46

- **MDPH**

Tél : 02 54 35 24 24

mdph36@mdph36.fr

- **Cap emploi 36**

Tél : 02 54 60 54 30

contact@capemploi36.com



## PLUS D'INFORMATIONS SUR :

Notre site internet

- > rubrique employeur ou salarié
- > onglet "cellule PDP"



[www.aismt36.com](http://www.aismt36.com)

## CONTACTEZ-NOUS



[pdp@aismt36.fr](mailto:pdp@aismt36.fr)



standard : 02 54 29 42 10



AISMT36

Zone des chevaliers  
17 rue Oscar Niemeyer  
36000 Châteauroux



Novembre 2023



**CELLULE  
PDP**

Prévention de la **Désinsertion  
Professionnelle**

[www.aismt36.com](http://www.aismt36.com)

La cellule PDP est un dispositif de coordination qui permet d'éviter le risque de désinsertion professionnelle et de favoriser le retour à l'emploi des salariés potentiellement vulnérables.

Elle peut être sollicitée par le médecin du travail, le salarié, l'employeur et les partenaires extérieurs.

## QUELLES SONT SES MISSIONS ?

### Accompagnements collectifs

- Action d'information et de sensibilisation sur les facteurs de risque de désinsertion professionnelle.
- Action de repérage précoce des salariés en risque de désinsertion.
- Action de sensibilisation sur le rôle des rendez-vous de liaison et des visites mi-carrière

### Accompagnements individuels

- Mesures individuelles d'adaptation du poste ou aménagement du temps de travail.
- Aide et évaluation à la reprise du travail sur un autre poste.
- Orientation pour une reconversion ou une formation professionnelle.

## DANS QUEL CAS LA SOLLICITER ?



Travail en collaboration avec d'autres acteurs : Cap Emploi, CPAM, CARSAT, AGEFIPH, ...

- Arrêt maladie avec un état de santé incompatible pour la reprise au poste de travail.
- Arrêts maladie répétés (de longue ou courte durée).
- Pendant l'activité mais si l'état de santé rend les tâches de travail difficiles.

## QUI PARTICIPE À CETTE CELLULE ?

